



PARA ATHLETISME

CHAMPIONNATS du MONDE WPA

2024_KOBE (JAPON)

Règles de sélection

SOMMAIRE

- **Page 3** Avant-propos
- **Pages 4-6** Principes généraux
- **Page 7/8/9** Process de sélection
- **Page 10** Echancier

AVANT-PROPOS

Organisé par World Para Athletics (W.P.A.), le championnat du Monde de para athlétisme 2024 regroupe des sportifs et sportives de plusieurs nations mondiales par catégories.

Les championnats du Monde 2024 sont identifiés par la fédération française handisport comme la compétition de référence 2024 en dehors des Jeux paralympiques.

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

CHEMIN DE SÉLECTION

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE **HANDISPORT**

Principes Généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel du sportif concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

Le Vice-Président ou son Représentant ;
Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
Le Coordonnateur de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète en charge de l'écriture des règles de sélection et de l'organisation des commissions de sélection.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs et sportives sélectionnés par la F.F. Handisport.

La F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille et de concourir à l'obtention de points déterminants dans la quête aux quotas paralympiques pour l'échéance Paris 2024.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes de ce circuit international WPA.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION **HANDISPORT**

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs et sportives français en vue des championnats du Monde de Para Athlétisme WPA 2024 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par WPA et consultables sur le site Internet de WPA en suivant le lien :

https://www.paralympic.org/sites/default/files/2023-09/Kobe%202024_Qualification%20Criteria%20and%20Event%20Programme.pdf

Le fait de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par WPA est un prérequis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur les championnats du Monde W.P.A. 2024, d'où la mise en place de critères propres à la FFHandisport.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

Le responsable de la performance disciplinaire proposera à la commission de sélection une liste de sportifs et sportives en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La commission de sélection fédérale valide et entérine les sportifs et sportives sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation de la présidente inscrit les sportifs et sportives dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour et disposer d'un certificat médical d'autorisation de pratique sportive compétitive signée par un médecin dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de WPA ;
- Répondre aux critères internationaux WPA, administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet en lien avec les règles fixées par W.P.A. ;
- Être à jour de la surveillance médicale réglementaire auprès de la commission médicale en lien avec la réglementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect du règlement intérieur des équipes de France, des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportements inadaptés fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définie ci-après.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »

LES CRITERES d'AIDE à la DECISION

Pré Requis

Seront sélectionnables les athlètes ayant réalisé le niveau de performance demandé par World Para Athletics dans le respect des conditions suivantes :

- Dans des conditions régulières attestées par le juge arbitre (notamment vitesse du vent \leq 2m/s) pour toutes les épreuves conduisant à homologation (courses et sauts horizontaux)
- **Lors d'une épreuve « labellisée World Para Athletics » en France ou à l'étranger ou « labellisée FFA » sur le territoire national entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2024.**
- Il est précisé que le niveau de performance s'entend des performances réalisées dans le respect de la **réglementation sportive FFH et World Para Athletics applicable aux différentes catégories de handicap masculins et féminins.**
- Tous les athlètes sélectionnables devront **être à jour de leur surveillance médicale réglementaire** à la date de la Commission de sélection.

A noter :

- ⇒ Les résultats et la manière dont ils ont été obtenus seront particulièrement observés afin de déterminer la sélection.
- ⇒ Chaque athlète devra participer à l'épreuve dans la spécialité pour laquelle il prétend être sélectionné aux championnats du Monde de KOBE, et, sous réserve de réalisation des MES, dans toute autre épreuve.

Les Critères de Performance

Seront présélectionnés les sportives et sportifs ayant réalisé entre le 01/01/2023 et le 31/03/2024 lors d'une compétition labellisée, sur une épreuve ouverte aux Championnats du Monde W.P.A. 2024, les Minima ci-après définis par Genre, par catégorie et par épreuve*

*cf Page 9

Pour ces sportives et sportifs, la Structuration d'entraînement, la Progression individuelle sur la saison (couloir de performance et l'écart au podium_Potentiel Médaillable)) seront des indicateurs complémentaires à la performance réalisée pour la prise de décision de sélection.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à l'ensemble de ces critères, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National

Gender	Event	Minima	Genre	Event	Minima
M	Men's 100 m T11	0:11.26	W	Women's 100 m T11	0:12.37
M	Men's 100 m T12	0:10.94	W	Women's 100 m T12	0:12.36
M	Men's 100 m T13	0:10.82	W	Women's 100 m T13	0:12.74
M	Men's 100 m T33 T34	0:15.44	W	Women's 100 m T33 T34	0:18.82
M	Men's 100 m T35	0:12.37	W	Women's 100 m T35	0:15.48
M	Men's 100 m T36	0:12.13	W	Women's 100 m T36	0:14.73
M	Men's 100 m T37	0:11.85	W	Women's 100 m T37	0:13.57
M	Men's 100 m T38	0:11.19	W	Women's 100 m T38	0:12.96
M	Men's 100 m T43 T44	0:12.10	W	Women's 100 m T45 T46 T47	0:12.51
M	Men's 100 m T45 T46 T47	0:10.86	W	Women's 100 m T51 T52 T53	0:16.92
M	Men's 100 m T51	0:21.93	W	Women's 100 m T54	0:16.27
M	Men's 100 m T52	0:17.46	W	Women's 100 m T42 T63	0:16.05
M	Men's 100 m T53	0:15.07	W	Women's 100 m T43 T44 T62 T64	0:13.33
M	Men's 100 m T54	0:14.00	W	Women's 200 m T11	0:26.04
M	Men's 100 m T42 T63	0:12.45	W	Women's 200 m T12	0:25.77
M	Men's 100 m T62 T64	0:11.13	W	Women's 200 m T35	0:33.08
M	Men's 200 m T35	0:26.04	W	Women's 200 m T36	0:30.94
M	Men's 200 m T37	0:24.08	W	Women's 200 m T37	0:27.73
M	Men's 200 m T51	0:42.00	W	Women's 200 m T45 T46 T47	0:26.30
M	Men's 200 m T44 T64	0:23.52	W	Women's 200 m T44 T64	0:28.88
M	Men's 400 m T11	0:51.97	W	Women's 400 m T11	0:59.92
M	Men's 400 m T12	0:49.99	W	Women's 400 m T12	0:59.20
M	Men's 400 m T13	0:49.79	W	Women's 400 m T13	0:58.02
M	Men's 400 m T36	0:55.85	W	Women's 400 m T37	1:07.40
M	Men's 400 m T37	0:54.68	W	Women's 400 m T36 T38	1:03.44
M	Men's 400 m T35 T38	0:51.44	W	Women's 400 m T45 T46 T47	0:59.71
M	Men's 400 m T45 T46 T47	0:49.70	W	Women's 400 m T51 T52 T53	0:56.64
M	Men's 400 m T51 T52	1:02.85	W	Women's 400 m T54	0:53.36
M	Men's 400 m T53	0:49.28	W	Women's 800 m T33 T34	2:10.37
M	Men's 400 m T54	0:45.97	W	Women's 800 m T51 T52 T53	1:53.68
M	Men's 400 m T43 T62	0:52.45	W	Women's 800 m T54	1:46.27
M	Men's 800 m T33 T34	1:40.13	W	Women's 1500 m T11	5:12.79
M	Men's 800 m T51 T52 T53	1:36.65	W	Women's 1500 m T12 T13	4:55.62
M	Men's 800 m T54	1:29.72	W	Women's 1500 m T53 T54	3:16.00
M	Men's 1500 m T11	4:08.69	W	Women's 5000 m T53 T54	10:53.33
M	Men's 1500 m T12 T13	3:56.20	W	Women's Marathon T12	03:19:30
M	Men's 1500 m T37 T38	4:05.85	W	Women's Marathon T52 T53 T54	1:38:54
M	Men's 1500 m T45 T46	3:59.34	W	Women's Long Jump T11	4,68
M	Men's 1500 m T53 T54	2:46.48	W	Women's Long Jump T12	5,16
M	Men's 5000 m T11	15:35.78	W	Women's Long Jump T37	4,40
M	Men's 5000 m T12 T13	15:06.68	W	Women's Long Jump T36 T38	4,54
M	Men's 5000 m T53 T54	9:23.30	W	Women's Long Jump T45 T46 T47	5,35
M	Men's Marathon T11 T12	2:36:55	W	Women's Long Jump T42 T61 T63	4,33
M	Men's Marathon T52 T53 T54	1:28:54	W	Women's Long Jump T43 T44 T62 T64	4,79
M	Men's High Jump T45 T46 T47	1,92	W	Women's Shot Put F11 F12	11,28
M	Men's High Jump T42 T63	1,77	W	Women's Shot Put F32	6,33
M	Men's High Jump T44 T64	1,90	W	Women's Shot Put F33	6,61
M	Men's Long Jump T11	6,15	W	Women's Shot Put F34	7,14
M	Men's Long Jump T12	6,72	W	Women's Shot Put F35	8,62
M	Men's Long Jump T13	6,88	W	Women's Shot Put F37	10,31
M	Men's Long Jump T36	5,68	W	Women's Shot Put F40	8,32
M	Men's Long Jump T37	5,77	W	Women's Shot Put F41	8,97
M	Men's Long Jump T35 T38	6,44	W	Women's Shot Put F45 F46	11,66
M	Men's Long Jump T45 T46 T47	7,03	W	Women's Shot Put F53 F54	7,04
M	Men's Long Jump T42 T61 T63	6,16	W	Women's Shot Put F55 F56 F57	10,17
M	Men's Long Jump T43 T44 T62 T64	6,91	W	Women's Shot Put F42 F43 F44 F61 F62 F63 F64	10,10
M	Men's Shot Put F11	12,75	W	Women's Discus Throw F11	35,63
M	Men's Shot Put F12	14,41	W	Women's Discus Throw F37 F38	30,37
M	Men's Shot Put F32	10,68	W	Women's Discus Throw F41	27,95
M	Men's Shot Put F33	10,83	W	Women's Discus Throw F51 F52 F53	10,79
M	Men's Shot Put F34	10,69	W	Women's Discus Throw F54 F55	22,03
M	Men's Shot Put F35	13,96	W	Women's Discus Throw F56 F57	28,60
M	Men's Shot Put F36	14,94	W	Women's Discus Throw F43 F44 F62 F64	32,79
M	Men's Shot Put F37	14,30	W	Women's Javelin F12 F13	29,83
M	Men's Shot Put F40	9,78	W	Women's Javelin F33 F34	15,97
M	Men's Shot Put F41	10,93	W	Women's Javelin F45 F46	38,01
M	Men's Shot Put F45 F46	15,07	W	Women's Javelin F52 F53 F54	15,44
M	Men's Shot Put F53	8,14	W	Women's Javelin F55 F56 F57	45,41
M	Men's Shot Put F54 F55	11,62	W	Men's Javelin F42 F43 F44 F61 F62 F63 F64	61,36
M	Men's Shot Put F56 F57	13,93			
M	Men's Shot Put F42 F61 F63	12,99			
M	Men's Discus Throw F11	37,44			
M	Men's Discus Throw F37	50,99			
M	Men's Discus Throw F51 F52	18,29			
M	Men's Discus Throw F54 F55 F56	41,04			
M	Men's Discus Throw F43 F44 F62 F64	52,95			
M	Men's Javelin F12 F13	56,46			
M	Men's Javelin F33 F34	32,44			
M	Men's Javelin F38	48,86			
M	Men's Javelin F40 F41	38,47			
M	Men's Javelin F45 F46	61,24			
M	Men's Javelin F52 F53 F54	28,94			
M	Men's Javelin F55 F56 F57	45,41			
M	Men's Javelin F42 F43 F44 F61 F62 F63 F64	61,36			

ECHEANCIER

- Mi-Décembre 2023 : Mise en ligne des Chemins de sélection
- Date de la Commission de sélection : 02 avril 2024
- Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport à l'issue de la Commission de sélection
- Dead Line Inscription WPA : 12 avril 2024